

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers pré-
sents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
**Demande de participa-
tion financière pour le
projet des arts du feu
« Thiers de Feu »**

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE PROJET DES ARTS DU FEU « THIERS DE FEU »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La confrérie du couteau LE THIERS et ses forgerons souhaitent organiser un festival des arts du feu baptisé « THIERS de FEU », le samedi 02 novembre 2024, Place St Genès à Thiers.

Le but est de rassembler acteurs et spectateurs de tous âges et tous horizons, autour de la forge sur une œuvre collective. La confrérie souhaite y associer des artisans qui ont besoin du feu pour réaliser leurs œuvres. Cette journée sera clôturée par un concert.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, la confrérie du couteau LE THIERS demande un soutien financier évalué à 2 000 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le versement de cette subvention à hauteur de 2 000 euros ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

Le Maire,



Stéphane RODIER